

PRÉSENTATION

PROJET ASSOCIATIF APLER 2017-2022

Un projet associatif a plusieurs finalités :

- identitaire (image)
- symbolique (sens)
- culturelle (valeurs)
- existentielle (vivant)
- politique (changement)
- stratégique (positionnement)
- technique (compétences)
- humaine (motivation)
- contractuelle (engagement)
- médiatrice (régulation)

Introduction

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur général en juillet 2014, le conseil d'administration qui s'est donné les moyens de se renforcer avec notamment l'investissement de nouveaux militants bénévoles, engage une réflexion sur la refonte de son projet associatif 2017-2022.

Après une année 2015 marquée par une réorganisation en profondeur initiée par le DG, 2016 s'inscrit dans une ère d'évolution intégrant les textes législatifs et une volonté permanente de mutualiser les moyens dans un souci d'économie.

Cette démarche d'actualisation du projet a été validée lors de l'assemblée générale du 13 mai 2016. Il a pour but majeur de mettre l'association en perspective et de passer du « bon sens » empreint d'affectivité au « sens » qui anticipe, qui prévoit ; il a aussi pour objectif d'exorciser l'histoire en la parlant pour la dépasser et ainsi être un préambule à l'avenir.

HISTORIQUE

En 1999,

des femmes et des hommes volontaires, regroupés autour du club de rugby de Lapalisse, forts de leur expérience réussie auprès de jeunes publics, parfois difficiles et sensibilisés aux questions liées au traitement de la délinquance juvénile, se rapprochent des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) avec la volonté d'avancer des propositions constructives s'inscrivant dans les orientations arrêtées par le Conseil de Sécurité Intérieur, réuni autour du premier ministre le 27 janvier 1999.

Les bases d'un projet de centre éducatif renforcé (CER) leur sont alors adressées. Ce projet recevant de leur part un accueil favorable, les initiateurs s'organisent en association - APLER : Association Pour L'Education Renforcée – pour mener à bien la finalisation de ce programme et sa mise en œuvre.

Les statuts de cette association ont été adoptés lors d'une assemblée générale constitutive le 21 septembre 1999; Ceux-ci ont été réactualisés, approuvés le 30 janvier 2015 et déposés en sous-préfecture en date du 22 avril 2015.

Le récépissé de déclaration de l'association
a été déposé en septembre 1999
à la sous-préfecture de Vichy
(03200)

RÉCÉPISSÉ N° 0033006926

IDENTITÉ ET MISSIONS

**L'APLER compte
au 31 décembre 2016
81 salarié(e)s et gère...**

• **2 CER accueillant des garçons**

« Les Volcans » (63)
« L'Oval'vie » (03)

• **2 CER accueillant des filles**

« Les Gônes filles » (42)
« Le Sextant » (38)

• **1 service d'hébergement
à vocation éducative
voire thérapeutique**

Le SHIDE « La Passerelle »
Service d'Hébergement
Individualisé et Diversifié
Educatif) (03)

Comme le précisent les statuts, l'APLER a pour objet de « **prendre en charge conformément aux dispositions légales en vigueur, les mineurs et jeunes majeurs qui lui sont confiés par les autorités compétentes et d'être un acteur auprès des institutions concernant la prise en charge de ces mineurs et jeunes majeurs en grande difficulté sociale, éducative et familiale** »

L'association s'attache à construire des réponses adaptées aux besoins identifiés, innovantes et évolutives qui s'inscrivent dans une dynamique territoriale durable. Pour cela elle développe son offre en recherchant les moyens humains et financiers nécessaires pour son bon fonctionnement.

La nouvelle équipe, constituée en 2014 et renforcée depuis, réaffirme sa volonté de prendre en compte l'évolution des publics accueillis, l'environnement institutionnel et juridique, pour offrir les meilleures conditions d'accueil et d'accompagnement possibles aux mineurs confiés.

Au-delà l'APLER s'affirme comme...

 **Tous implantés
dans la région
Auvergne
Rhône
Alpes**

Une association citoyenne
consciente de sa responsabilité
sociétale, qui veut participer
à l'élaboration, à la mise en
œuvre et à l'évaluation des
politiques publiques en faveur
des mineurs.

Une association entrepreneuriale
soucieuse de la qualité de son dialogue
social, responsable de sa bonne gestion
des ressources humaines et des fonds
qui lui sont confiés.

L'association s'inscrit dans des valeurs humanistes universelles, entre autres...

- **Respect** de soi et des autres
- **Solidarité** entre les hommes en s'appuyant sur les textes qui régissent les droits de l'homme
- **Richesse** de la diversité, de la mixité, acceptation de la différence
- **Respect** du principe de laïcité

De ces valeurs découlent des ambitions

- Tendre vers une société solidaire et inclusive, dans laquelle chacun a sa place, en lien avec les autres.
- Vouloir la citoyenneté des jeunes en difficulté.
- Promouvoir la participation des jeunes à leur projet de vie.
- Être vigilant sur l'engagement des administrateurs avec un souci d'indépendance philosophique et politique.
- Rendre visible et lisible l'engagement et la politique de « développement durable » en fixant les orientations pour les cinq années à venir.

L'association affirme

- Que toute société doit être attentive aux besoins des plus défavorisés.
- Que chaque être humain a la capacité de se réaliser.
- Que tout être humain doit appartenir à un collectif pour pouvoir se différencier, s'inscrire dans une filiation et tisser des liens.
- Que les adultes ont un devoir d'accueil, de protection, d'éducation, de transmission et de soin à l'égard des jeunes

L'ACTION DES BÉNÉVOLES ET DES PROFESSIONNELS QUI ŒUVRENT AU SEIN DE L'APLER S'INSCRIT DANS CES REPÈRES. Ces repères sont également la clé de voute des projets d'établissements et de services

LA GOUVERNANCE



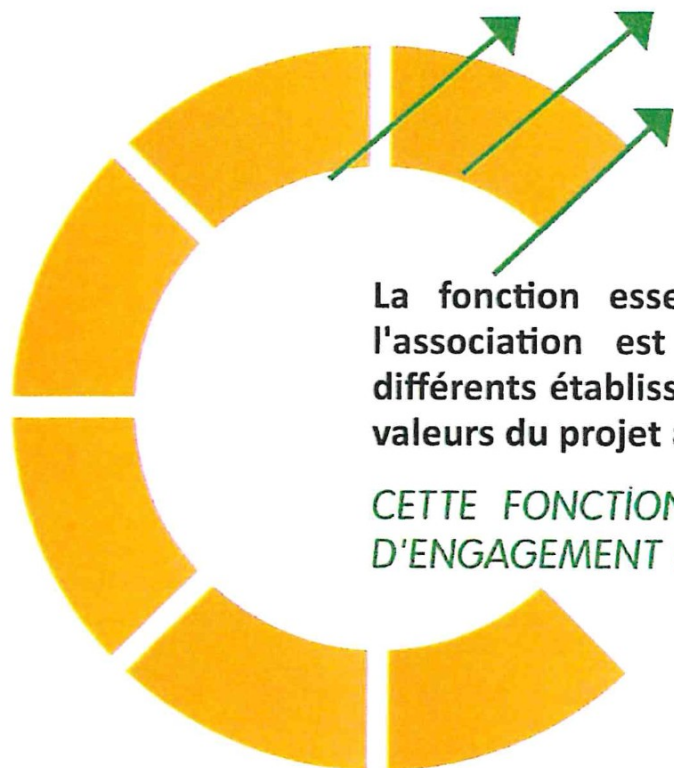
En dehors de ses fonctions traditionnelles d'administration - **ÉTUDIER ET ARRÊTER LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION QUI DÉFINIT LES OBJECTIFS ET LES MOYENS** - le Conseil d'Administration constitué de bénévoles engagés, est appelé à se positionner sur les questions politiques et éthiques relevant de sa compétence.

Le Conseil d'Administration afin de pouvoir prendre des décisions éclairées s'appuie sur la réflexion du siège et de groupes de travail mis en place temporairement en fonction des sujets à traiter.

Cette organisation lui permet d'être au fait des questions de terrain qui nécessitent un positionnement de sa part

Ce « bénévolat de responsabilité » porte la philosophie des projets qui sont mis en œuvre par les professionnels.

*Le conseil
d'administration*
ne se limite pas à être
l'employeur mais se questionne
sur les projets de service, existe
dans ceux ci afin d'être aussi
porteur que les professionnels



La fonction essentielle de la direction générale de l'association est d'assurer la gestion optimale des différents établissements et services dans le respect des valeurs du projet associatif

CETTE FONCTION EST AVANT TOUT UNE FONCTION D'ENGAGEMENT ET DE RESPONSABILITÉ.

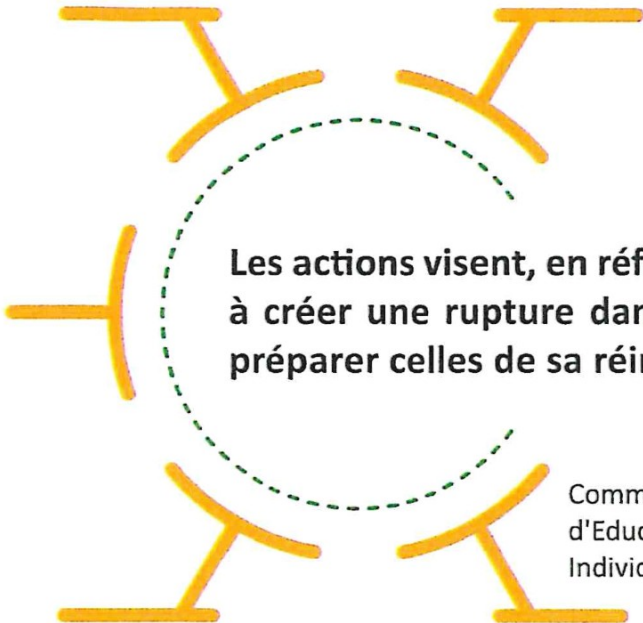
Le directeur général agit par délégation du Président et lui rend compte en permanence

Les chefs de service des établissements ont délégation permanente du directeur général pour conduire le projet de l'établissement ou du service qu'ils dirigent ; ils rendent compte de leur mission au directeur général

La valorisation du collectif humain constituant une condition fondamentale de la qualité d'accompagnement proposé au mineur, l'esprit d'équipe, sa cohérence, la solidarité sont des éléments importants de la mobilisation de chacun, de son investissement, du plaisir et de l'intérêt au travail

Aussi prendre soin des équipes, favoriser les échanges sont donc les missions prioritaires des cadres de proximité dont le rôle est de permettre à chacun de s'approprier les objectifs, d'être acteur et créateur.

*Esprit d'équipe,
solidarité, échanges,
investissement, plaisir...*



Les actions visent, en référence à la circulaire du 13 janvier 2000, à créer une rupture dans les conditions de vie du mineur et à préparer celles de sa réinsertion.

Comme précisé précédemment L'APLER gère quatre Centres d'Education Renforcée (CER) et un Service d'Hébergement Individualisé et Diversifié Educatif (SHIDE).

LES TROIS PRINCIPAUX OBJECTIFS DES CER SONT LA RUPTURE, LA REMOBILISATION ET LA RÉINSERTION DURABLE DU MINEUR

SHIDE

Le temps d'accueil étant relativement court (5 mois) il importe que chaque CER mette en place un projet réaliste, concret et structuré, et prépare la sortie le plus tôt possible; les professionnels font en sorte de faire évoluer le projet de sortie du jeune en fonction de sa propre évolution, de ses envies et de ses capacités.

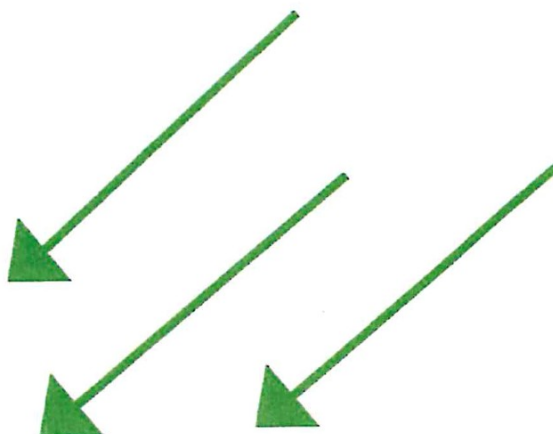
Pour ce faire, les CER ont pour but de permettre une reconstruction psychique et sociale du jeune et de faire émerger des capacités, notamment par le biais de l'accompagnement individuel qui est mené s'agissant de la scolarité. L'action éducative s'appuie alors sur les points forts, atouts et capacités du jeune afin de lui redonner confiance et de créer un nouvel élan.

Ces objectifs se traduisent à travers des activités adaptées aux comportements repérés que ce soit par exemple un sport, du théâtre, ou ce qui touche à la vie quotidienne comme l'entretien des locaux, la participation aux repas.

Le SHIDE implique par ailleurs une dimension pluridimensionnelle qui a pour objectif d'organiser une prise en charge mieux adaptée aux jeunes qui présentent d'importantes difficultés d'ordre comportemental et pour lesquels les établissements médicosociaux classiques n'apportent pas une réponse suffisante.

Le service peut aussi être un Sas entre le CER et la vie ordinaire. Ce dispositif permet aux adolescents de trouver un compromis entre le besoin d'accompagnement et l'acquisition d'une nécessaire autonomie.

Nous nous devons de nous inscrire dans un processus d'amélioration constante de la qualité de l'existant



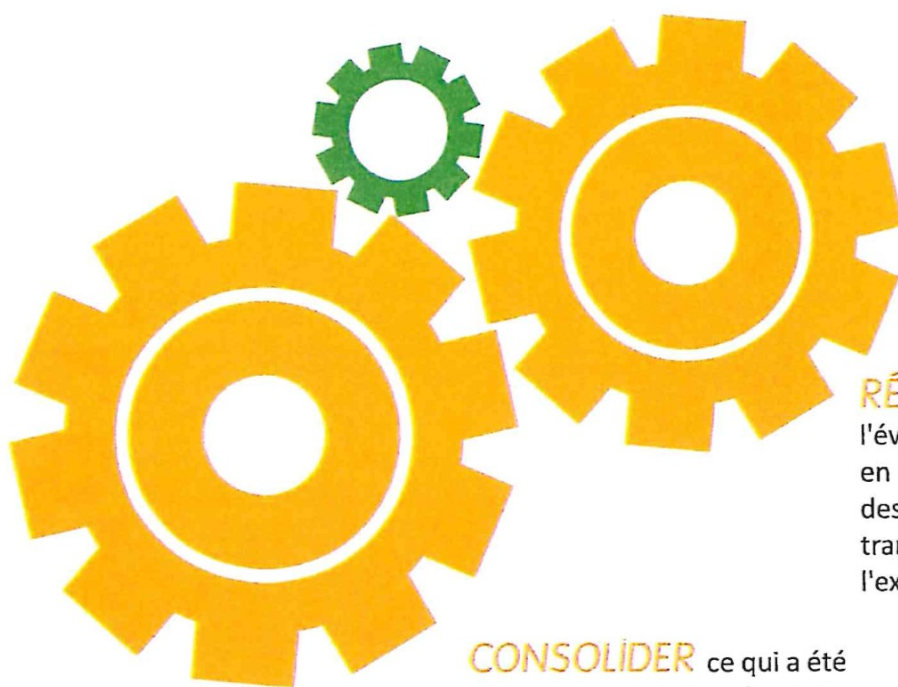
Afin de garder le souci d'économie et de rationalisation mis en place, il nous faut en permanence **MAINTENIR ET CHERCHER LES MOYENS ADAPTÉS À CETTE VIGILANCE** comme une centrale d'achats, le respect et l'entretien des locaux et du matériel, la recherche de redéploiements, de mutualisation, de coopération en interne comme en externe.

En ce qui concerne le public accueilli, l'objectif est de réinsérer durablement le mineur, ce qui implique l'accompagnement continu pendant et après le placement par un référent.

La réinsertion suppose par ailleurs que les mineurs soient nommés, personnalisés et non confinés dans l'anonymat ; ce sont avant tout des adolescents et accessoirement des délinquants ; en ce sens ils ont droit à la parole.

Il est important de préserver le principe de file active afin de pouvoir accueillir des jeunes à tout moment.

Il est essentiel de maintenir également le souci d'un accompagnement de type familial.



RÉNOVER en intégrant l'évolution des modes de prise en charge et en instaurant des modes de communication transversaux et tournés vers l'extérieur.

CONSOLIDER ce qui a été entamé depuis 2014, à savoir, être capable d'exprimer ce qui est capital pour une équipe tant sur le plan budgétaire que sur celui de l'accompagnement et consécutivement consolider la professionnalisation.

RENFORCER la présence de l'association auprès des centres de formation et des instances régionales représentatives

Poursuivre la politique de **FORMATION PROFESSIONNELLE** et mettre en place des séquences d'**ANALYSE DES PRATIQUES**.

FAIRE ÉVOLUER les modes de gestion tant financière que du personnel et particulièrement rationaliser les moyens (redéploiement, mutualisation, coopération interne et externe)

TRAVAILLER sur la manière de faire passer les idées importantes pour que le personnel se les approprie afin d'éviter un état de dépendance

FAIRE CONNAÎTRE l'association

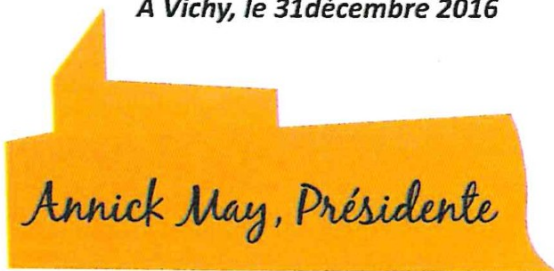


Donner
de la marge
de manœuvre
IL Y A DU JEU
Mettre en place
des stratégies,
prendre des risques
THÉORIE DES JEUX
Prendre du plaisir
LE GOÛT DU JEU

Ainsi sur les bases théoriques et humanistes sus évoquées, sur des fondements architecturaux adaptés aux bases théoriques se construisent des établissements et services où le mineur est au centre, c'est à dire des structures ouvertes, adaptables, associant personnels, partenaires et familles à leur conception et intégrant l'histoire de l'association comme ciment idéologique.

Ce qui use c'est la répétition sans création ; le fait pour les salariés de retrouver leur parole dans les projets d'établissement qui se réfèrent au projet associatif est une clause de confiance ; une association étant historiquement et naturellement sclérosée, il s'agit à travers le projet associatif de redonner du jeu à chaque niveau, le terme de *jeu* couvrant trois significations complémentaires (cf. ci dessus)

A Vichy, le 31 décembre 2016



Annick May, Présidente

Le projet associatif a été lu et approuvé à l'unanimité lors du conseil d'administration du 12 décembre 2016